

CHARTRE SALARIALE

DIMENSION SPORTIVE ET CULTURELLE (SECTEUR QUÉBEC)



Cette charte salariale a pour but d'uniformiser les salaires et les bonifications alloués à l'ensemble de nos animateurs. En tout temps, nous nous réservons la possibilité de valider votre expérience, gérer vos achats et vérifier vos distances parcourues. Les primes ne sont pas admissibles lorsqu'une entente particulière a été établie entre vous et DSC. Cette charte salariale peut être modifiée sans aucun avis de notre part.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Durée de 90 minutes et moins / Avec ou sans gestion de diner

- ◆ Salaire de base général : 30\$ / cours
- ◆ Salaire de base (cirque, danse, cheerleading, cuisine) : 35\$ / cours
- ◆ Salaire aide-animateur : 25\$ / cours
- ◆ 3e session à votre actif au sein de DSC : + 5\$ / cours
- ◆ 5 ans d'expérience en continue : + 5\$ / cours*

*Non admissible pour le salaire aide-animateur

ACTIVITÉS SPORADIQUES

Journée pédagogique / en classe

- ◆ 1re heure : Salaire de base
- ◆ Heures suivantes : 20\$ / heure

PROGRAMMES JEUNESSE

- ◆ Parascolaire: Salaire de base : 35\$ / cours
- ◆ Prêts à rester seuls (5-6h) : 150\$ / journée
- ◆ Gardiens Avertis(7-8h) : 200\$ / journée

CUISINE (10 SÉANCES)

- ◆ 11 inscriptions et moins (entre 7\$ et 10\$ par enfant)
- ◆ de 12 à 18 inscriptions (entre 11\$ et 15\$ par enfant)
- ◆ 19 inscriptions et plus (entre 16\$ et 20\$ par enfant)

* Le remboursement sera effectué uniquement après la réception des factures originales

* Tarif base sur une session de 10 séances de 60 minutes

DISTANCE À PARCOURIR

- ◆ + de 25 km (aller seulement) = prime de 10\$ / cours
- ◆ + de 45 km (aller seulement) = prime de 20\$ / cours
- ◆ VOUS devez nous transmettre vos distances avant le 1er versement*

* En cas d'envoi tardif, nous nous réservons le droit de refuser d'ajouter le tout au contrat.

MATÉRIEL

- ◆ Éveil artistique / Scrapbooking
+ 5\$ par cours pour un groupe entre 12-18 enfants
- ◆ Pour toute autre demande particulière;
veuillez nous en faire part AVANT et nous prendrons une décision

BONUS

- ◆ Référence et embauche d'un candidat : 50\$*

* Le nouvel employé doit nous fournir au minimum 4 disponibilités et accepter 2 mandats

RETARD/ ABSENCE

- ◆ Retard de moins de 15 minutes : Pénalité de 20\$ à votre contrat
- ◆ Retard de plus de 15 minutes : Le cours sera repris à la fin de la session et ce, à vos frais
- ◆ Absence injustifiée: Le cours sera reporté à la fin de la session et ce, à vos frais
- ◆ Absence injustifiée : Si vous ne pouvez pas effectuer les appels aux parents, 20\$/cours sera imputée à votre contrat
- ◆ En cas de maladie, vous devez fournir un billet de médecin
- ◆ En cas d'abandon en cours de session, des pénalités jusqu'à 15% de la valeur de votre contrat seront appliqués
- ◆ Non respect de la procédure en cas d'urgence (appel et non courriel-texto) : pénalité entre 20 et 50\$

CAS PARTICULIER

- ◆ Déplacement lors d'une pédagogie alors que le congé était planifié: 0 frais car votre erreur
- ◆ Déplacement lors d'une pédagogie flottante: 0 frais car il est de VOUS responsabilité de vérifier ces congés avec l'école
- ◆ En cas d'erreur de notre part sur vos listes: nous bonifierons votre contrat pour compenser votre déplacement.

POUR NOUS JOINDRE : DIMENSION SPORTIVE ET CULTURELLE (SECTEUR QC)

2652 route des Rivières, Lévis, QC, G6K 1J6 / Téléphone : 418-265-8853

Courriel : info@dimensionsportive.com / Site web : www.dimensionsportive.com